

ou grand, il y a toujours vanité, vanité pudique et malheureuse, à entreprendre sa propre justification. (G. Sand.)

Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

ROUGEY DE L'ISLE.

Impudique, immoral, obscène : Desirs impudiques. Vie impudique. Brûler de femmes impudiques. Livres impudiques. Images impudiques. Pour les faibles patentes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont impudiques et pleines d'abominations impudiques. (Fen.)

Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image, Du moindre sens y traîne tant de dépôts.

BOILEAU.

Relig. Qui a contracté une impureté légale : Malheur regarde la femme comme impure huit jours avant et huit jours après la menstruation. (Rostan.) Chez les Juifs, le contact des lombes rendait impur; aussi avait-on soin de marquer soigneusement la perthérie sur le sol. (Renan.)

Substantif. Personne impure : Fréquenter les impures.

Néol. Femme qui fait commerce de ses faveurs : Les putes célèbres d'une prostitution : Débarasser les métaux de leurs impuretés. Les impuretés en suspension se déposent au fond des liquides en repos. L'honneur ressemble à l'été, qui ne survient qu'après la moindre impureté sans s'altérer. (Boss.)

Impurement adv. (ain-pu-re-man — du préf. in, et de purement). D'une façon impure : Parler, écrire impurement.

IMPURETÉ s. f. (ain-pu-re-té — rad. impur). Etat de ce qui est impur, mêlé de quelque chose qui en altère la pureté : L'impureté d'un liquide. L'impureté des métaux. L'impureté du sang, des humeurs. L'impureté de l'esprit. (Pélagus.) L'impureté de l'esprit est conservée. (L. Crèveilhier.) L'Etat de ce qui est infecté : L'impureté de l'air des cités.

Par ext. chose impure; ce qui altère, par sa présence, la pureté d'une substance : Débarasser les métaux de leurs impuretés. Les impuretés en suspension se déposent au fond des liquides en repos. L'honneur ressemble à l'été, qui ne survient qu'après la moindre impureté sans s'altérer. (Boss.)

Fig. Souillure morale : La vieillesse est comme une eau rosée qui a laissé tomber fond toutes les impuretés de la vie. (E. Abot.) L'impudicité, obscène, est un jour du SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT.

(Du latin in, grec an, a, gaelique ao, efi, kymrique an, sanscrit an ou a, préfixe privatif qui rapporte au verbe au ou in, retrancher, ôter. Il est probable que, dans le préfixe grec an ou a, comme dans beaucoup de dénominations grecques, la lettre n n'est pas euphonique, mais, au contraire, radicale, et qu'au lieu de s'ajouter, comme on le dit communément, elle se maintient seulement devant les voyelles qu'elle rencontre, tandis qu'elle se perd devant les consonnes. Le même préfixe, avec le sens de dans, également emprunté au latin sans altération, se dit en grec.) Préfixe privatif, qui indique suppression ou négation, comme dans les mots suivants : Inutile, inexpérimenté, déchiré, inutile. a Préfixe qui indique la position intérieure : Incarcérer, infuser, insipide. Le préfixe qui indique la position supérieure : Incidant.

Relig. Impurité légale, Souillure légale contractée, selon les lois des religions juive et mahométane, par certains actes déterminés.

IMPURITÉ s. f. (ain-pu-ti-bi-li-té — rad. impur). Philol. Impureté personnelle : Sans liberté, point d'impurité. (Bailancho.)

IMPURABLE adj. (ain-pu-ta-ble — rad. impur). Qui peut ou doit être impuré, attribué, ou parlant d'un acte ou d'un état : La mission du paracétamol n'est impurable qu'à un seul. Un crime est IMPURABLE à celui qui le commet. Le désir n'appartient point à l'homme; il ne lui est point IMPURABLE. (Mendard.)

Qui doit être pris, prélevé, assigné : Cette somme est IMPURABLE sur l'exercice 1870. Les avantages qu'un père fait à ses enfants sont IMPURABLES sur la quotité disponible. (Acad.)

IMPURATIF, IVE adj. (ain-pu-ta-dif, i-ve — rad. impur). Theol. Qui doit ou peut être impuré, Justice impurative, dans le langage des théologiens protestants, Action divine par laquelle les mérites de Jésus-Christ sont imputés aux chrétiens, pour compenser l'imputation du péché originel : Pour la justification, Calvin s'attache, autant au moins que Luther, à la JUSTICE IMPURATIVE. (Boss.)

IMPURATION s. f. (ain-pu-ta-si-on — rad. impur). Inculpation fondée ou non : De fausses IMPURATIONS. Je déteste les IMPURATIONS générales; elles sont menteuses et irritantes. (Guizot.)

Comm. et jurisp. Imputation par échelle ou par colonne, Déduction que doit subir une créance, lorsque le créancier a joui des biens du débiteur ou retenu une somme appartenant à ce dernier. Dans le cas où le débiteur a bénéficié des biens du créancier, l'imputation par échelle a également lieu en faveur du créancier. L'imputation de paiement ou simplement l'imputation de paiement de la dette qui doit être considérée comme payée par un débiteur, lorsque celui-ci ayant plusieurs dettes contractées vis-à-vis du même créancier, n'en a acquitté qu'une partie.

Theol. Imputation des mérites, Application des mérites d'une personne à une autre personne; ne se dit guère, de l'application aux idées des mérites de Jésus-Christ : Les protestants prétendent que nous ne sommes sauvés que par l'imputation DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST. (Boss.)

IMPÛTÉ, ÉE (ain-pu-té) part. passé du v. imputer. Reproché; attribué comme résultat : Crime IMPÛTÉ à un innocent. Les trois quarts au moins de la dette publique doivent être IMPÛTÉS à la guerre. (Michelet.)

Comm. et jurisp. Assigné en déduction : Les paiements que fait un débiteur doi-

vent être IMPÛTÉS sur les dettes qui lui sont le plus à charge. (Acad.)

IMPÛTER v. a. ou intr. (ain-pu-té — lat. imputare; du préf. im, et de putare, porter en compte). Reprocher; attribuer, et surtout attribuer fausement : IMPÛTER un crime à un innocent. IMPÛTER le point aux deux nez sans qu'ils vous accablent : votre corruption seule les a enflés. (Solon.) C'est donner un avantage à ses ennemis que de leur IMPÛTER des choses qui ne sont pas vraies et de mentir pour les décrier. (La Bruy.)

Si l'hymen après soi traîne tant de dépôts, On n'en doit imputer la faute qu'aux époux.

BOILEAU.

Imputer à, avec le nom de la chose qu'on impute. Reprocher comme : IMPÛTER à crime, à deshonneur.

On m'impute à forfait le soin de m'éloigner.

CAMPISTRON.

Comm. et jurisp. Imputer sur, Compter comme déduction à faire sur : IMPÛTER une somme payée sur les intérêts des sommes à payer. Faire entrer dans le compte de : IMPÛTER une dette sur l'exercice du mois précédent. IMPÛTER une opération sur les profits et pertes.

Theol. Appliquer : IMPÛTER aux pêcheurs les mérites de Jésus-Christ.

Syn. Imputer, attribuer. V. ATTRIBUER.

IMPÛTESCIBLE adj. (ain-pu-tress-si-ble — du préf. im, et de putescere). Qui ne peut se putréfier : Bois IMPÛTESCIBLES. Les peaux qui s'est combinée avec le tannin porte le nom de cuir; elle est devenue IMPÛTESCIBLE et imperissable. (Pélagus.)

IMISRE s. m. (imm-si-re). Mamm. Un des noms du VANSIER.

IMST, bourg d'Autriche (Tyrol), dans la vallée de l'Inn, à 60 kilom. au-dessus d'Innsbruck, sur le Malkbach; 2,309 hab. Papeteries, fabriques de cotonnades et de toiles peintes, blanchisseries. Du château, situé à l'extrémité S. du bourg, on découvre un magnifique panorama.

IMUS PYRÉNÆUS, ville de la Gaule ancienne, dans la Novempopulanie, chez les Tarbelles, au pied des Pyrénées. C'est aujourd'hui SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. (Du latin in, grec an, a, gaelique ao, efi, kymrique an, sanscrit an ou a, préfixe privatif qui rapporte au verbe au ou in, retrancher, ôter. Il est probable que, dans le préfixe grec an ou a, comme dans beaucoup de dénominations grecques, la lettre n n'est pas euphonique, mais, au contraire, radicale, et qu'au lieu de s'ajouter, comme on le dit communément, elle se maintient seulement devant les voyelles qu'elle rencontre, tandis qu'elle se perd devant les consonnes. Le même préfixe, avec le sens de dans, également emprunté au latin sans altération, se dit en grec.) Préfixe privatif, qui indique suppression ou négation, comme dans les mots suivants : Inutile, inexpérimenté, déchiré, inutile. a Préfixe qui indique la position intérieure : Incarcérer, infuser, insipide. Le préfixe qui indique la position supérieure : Incidant.

En cycl. Gramm. La particule in, au commencement de certains mots, signifie une idée de lieu ou de négation. Dans le premier cas, elle a le sens des prépositions en, dans, sur, vers; dans le second, elle est équivalente à la négative non; ainsi : insérer, imposer, incliner; — injuste, innocent, inutile.

Ayant le sens d'une préposition, elle marque : 1° la position, l'introduction, l'entrée, comme incarnation, infuser, ingrédient, inhumation, initier, insé, inoculation, inscrire, insister, etc.; 2° la tendance, la disposition, comme inclier, induire, influencer, incliner, intention, etc.

La préposition latine in et notre préposition française en, qui est formée du latin in, ont souvent une telle analogie, qu'on les trouve employées l'une et l'autre dans des mots qui ont la même origine et quelquefois la même signification fondamentale, comme inflammation et enflammer, injonction et enjoindre, etc.

La particule privative, analogue à la négative non, donne au mot simple, comme on le voit dans juste et injuste, utile et inutile, tolérant et intolérant, égalité et inégalité, gratitude et ingratitude, puissance et impuissance, piété et impiété, etc.

Faisons remarquer que, quel que soit le sens de cette particule, la lettre n se change en m devant les mots simples et composés, tant par une des labiales b, p, m, et que par une de l devant l, et en r devant r, comme imbibber, imposer, immodeste, illégal, irrespectueux, etc.

Bien que la particule in, analogue à la négative non, marque bien l'absence de l'idée exprimée par le mot simple, il convient pourtant de remarquer que le mot modifié par cette particule n'exprime pas absolument une idée que si la négation était exprimée par ne pas. Ainsi, les deux propositions : Cet

homme est injuste et Cet homme n'est pas juste, n'ont point un sens identique; par la première proposition, on attribue au sujet une qualité contraire à celle qu'exprime le mot juste, et par la seconde on marque seulement l'absence de la qualité contraire.

Les deux propositions : Cet homme est juste, Cet homme n'est pas juste, sont deux propositions contradictoires, au lieu que : Cet homme est juste, Cet homme est injuste, sont deux propositions contraires. Cette personne est pieuse, Cette personne est impie, sont également deux propositions contraires.

Entre deux propositions contradictoires, il n'y a pas d'intermédiaire possible; si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse. Entre deux propositions contraires, il peut y avoir une proposition intermédiaire qui exprime seule la vérité, et les deux propositions contraires peuvent être également fausses, exprimant chacune l'extrême de l'autre.

Donc, avec la particule in, on n'exprime pas seulement la négation ou l'absence de l'idée du mot simple, mais encore une idée positive et réelle qui est le contraire de celle du mot simple.

Il résulte de là que la particule privative in ne s'ajoute pas aux adjectifs qui expriment des qualités dont l'absence ne peut avoir pour effet de produire des qualités contraires; ainsi, possible, louable, admissible, bon, fort, etc., ne peuvent être précédés de cette particule, parce que la négation de ces qualités ne produit pas des qualités contraires, des manières d'être opposées.

Mais on dira, pour exprimer une qualité positive : immédiat, immoderate, immoral, immortel, impuissant, imparfait, impartial, impartial, inabordable, inaccessible, inadmissible, indigne, inégal, inintelligent, invariable, illégal, illégitime, irrésolu, irrévérent, etc.

Les adjectifs formés de participes passifs ne peuvent prendre la particule in, parce qu'autant que la négation de l'action exprimée influe sur l'état du sujet. On ne dira pas qu'une personne est inaimée, indésirée, parce que l'état de la personne n'est pas changé par le fait qu'on ne l'aime pas ou qu'on ne la désire pas. On ne dira pas non plus qu'une maison est inouïe, l'absence de ce fait ne change pas la situation de la maison. On ne dira pas inouïable comme on dirait qu'elle est vide, parce que le défaut d'habitants n'a point un état différent de l'état ordinaire. De même, pour marquer une manière d'être, ou habituelle ou accidentelle, on dira un homme qui n'est que inoccupé, impuissant, inouïable, etc.

Les postes, qui se permettent tout, font quelquefois un usage abusif de la particule in; ainsi, ils ont pu dire : Des guerriers vaincus; Ton bras est vaincu; mais Voltaire lui-même, qui approuve cette expression dans Corneille, n'aurait sans doute jamais voulu dire, dans une de ses compositions historiques, que des troupes se retirèrent vaincues, qu'une armée fut vaincue, que le bras de Louis XIV fut vaincu, etc.

Ce qui vient d'être dit de la particule in ajoutée à des qualificatifs est également applicable à l'emploi de cette particule entrant dans la composition de substantifs. Par tout où il en est fait usage, c'est toujours pour exprimer des choses positives, des qualités, un état réel et jamais une simple absence, ni seulement la négation de l'idée du mot simple. Ainsi, l'inaccessibilité, c'est la qualité, la nature d'un corps incombustible; l'inconduite, c'est une conduite mauvaise, déréglée; l'inconstance, c'est un caractère contraire à la constance; l'illégalité, c'est le caractère qui est contraire aux prescriptions de la loi; l'ingratitude, c'est une disposition manifestée par des actions et des sentiments contraires à ceux qu'inspire la reconnaissance. Mais on ne dira pas l'incerté, l'insouffrance, l'innocence, parce que ces mots n'exprimeraient que l'absence de la vérité, de la sagesse, de la nécessité, et non point une chose positive qui serait le contraire des idées exprimées par ces derniers mots. Cependant quelques mots nouveaux, comme insouciant, etc. de dernier principe formés contrairement à ce dernier principe, sont aujourd'hui adoptés par l'usage général. Il est bon toutefois de se tenir en garde contre ces innovations et de ne faire entrer la particule in dans la composition d'un mot qu'autant que ce mot doit exprimer, non pas une idée négative seulement, mais une chose positive résultant de l'absence de l'idée signifiée par le mot simple.

INA, roi de Wessex, un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne. Il régna de 689 à 726, pendant lequel, dans un witenagemot (assemblée nationale), un code de lois, conquis par les Cornouailles, lutta contre plusieurs seigneurs et fut par sa force vaincu. C'est lui qui, volontaire ou non, dénia de saint Pierre, taxe des papes, dans la suite, eurent la prétention d'exiger comme tribut.

INABORDABLE adj. (in-ab-or-da-ble — du préf. in, et de abordable). Que l'on ne peut aborder : Côte INABORDABLE. Que l'on ne peut atteindre, ou l'on ne peut aller : La place était INABORDABLE, tant la foule y pressait.

Par anal. Dont l'accès ou l'abord est difficile, en parlant d'une personne : Ce ministre n'est pas INABORDABLE. Un Dieu unique,

suprême, INABORDABLE, est un dogme trop étroit pour certaines époques et pour certains pays. (Renan.)

Fig. Qui dépasse les limites des facultés ordinaires ou les ressources d'une classe d'hommes déterminés : Les prix des loyers de certains pays INABORDABLES. En Angleterre, son tribunal sans INABORDABLES pour le peuple (L.-J. Larcher.)

Syn. Inabordable, inaccessible. Un lieu est inabordable à cause des obstacles matériels qui empêchent d'en approcher; il est inaccessible parce que les moyens qui pourraient faciliter l'approche n'existent pas, ou n'ont pas été préparés. Un lieu est inabordable, si on ne peut s'y rendre, et particulièrement sur les côtes de la Manche. Une espèce, non moins intéressante, est l'inachus thracique. La démarche de ce crustacé, dit P. Roxy, est lente, gênée; il semble ne se mouvoir qu'avec peine et n'agiter ses pattes qu'alternativement; sa conformation ne peut guère lui permettre de longues courses, et les débris de plantes marines qu'il se fixe sur le duvet de son test me portent à penser que son existence doit être tranquille et sédentaire. C'est parmi les algues et les fucus qu'il fait son séjour; il est contenu assez souvent sur les côtes du Langueudo, dans le golfe de Naples et aux environs de la Sicile. L'inachus mauritanique vit sur les côtes de l'Algérie.

INACHUS, aujourd'hui Planitia, rivière de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, coulant du S. au N. Elle baignait Argos et se jetait dans le golfe Argolique.

INACHUS, roi d'Argos, fils de l'Océan et de Pethys. Selon certains auteurs, c'était un chef autochtone qui, à l'époque du déluge de Deucalion, chercha un refuge dans les montagnes avec une troupe d'Argiens, puis redescendit dans la plaine lorsque les eaux se furent écoulées; selon d'autres, c'était un colon égyptien. D'après la Fable, Neptune et Minerve le choisirent pour décider de leurs prétentions réciproques sur l'Argolide. Inachus s'étant prononcé en faveur de Minerve, Neptune le priva de ses eaux, ce qui a fait donner à Argos la qualification de dipision (altérée).

INACQUITTÉ, ÉE adj. (in-a-kse-pié — du préf. in, et de acquitter). Qui n'a pas été acquitté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE. Une machine INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

de longueur, et toutes se terminent par un article cylindrique très-long, pointu, et un petit point recourbé. L'abdomen ne se compose que de six articles distincts.

Les inachus habitent les côtes des mers d'Europe et se tiennent ordinairement dans des endroits assez profonds. On en trouve souvent sur les bancs d'hulres situés dans les lieux arides. Leur couleur est généralement brunâtre, et tout leur corps est couvert de duvet et de poils, auxquels s'attachent souvent des éponges et des corallines.

Ce genre, qui a été créé par Fabricius, renferme cinq ou six espèces, dont le type est l'inachus scorpiion, très répandu dans nos mers, et particulièrement sur les côtes de la Manche. Une espèce, non moins intéressante, est l'inachus thracique. La démarche de ce crustacé, dit P. Roxy, est lente, gênée; il semble ne se mouvoir qu'avec peine et n'agiter ses pattes qu'alternativement; sa conformation ne peut guère lui permettre de longues courses, et les débris de plantes marines qu'il se fixe sur le duvet de son test me portent à penser que son existence doit être tranquille et sédentaire. C'est parmi les algues et les fucus qu'il fait son séjour; il est contenu assez souvent sur les côtes du Langueudo, dans le golfe de Naples et aux environs de la Sicile. L'inachus mauritanique vit sur les côtes de l'Algérie.

INACHUS, aujourd'hui Planitia, rivière de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, coulant du S. au N. Elle baignait Argos et se jetait dans le golfe Argolique.

INACHUS, roi d'Argos, fils de l'Océan et de Pethys. Selon certains auteurs, c'était un chef autochtone qui, à l'époque du déluge de Deucalion, chercha un refuge dans les montagnes avec une troupe d'Argiens, puis redescendit dans la plaine lorsque les eaux se furent écoulées; selon d'autres, c'était un colon égyptien. D'après la Fable, Neptune et Minerve le choisirent pour décider de leurs prétentions réciproques sur l'Argolide. Inachus s'étant prononcé en faveur de Minerve, Neptune le priva de ses eaux, ce qui a fait donner à Argos la qualification de dipision (altérée).

INACQUITTÉ, ÉE adj. (in-a-kse-pié — du préf. in, et de acquitter). Qui n'a pas été acquitté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

INACQUITTÉ s. m. (in-a-kse-pia-ble — du préf. in, et de acquitter). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : Une proposition INACQUITTÉE.

de longueur, et toutes se terminent par un article cylindrique très-long, pointu, et un petit point recourbé. L'abdomen ne se compose que de six articles distincts.

Les inachus habitent les côtes des mers d'Europe et se tiennent ordinairement dans des endroits assez profonds. On en trouve souvent sur les bancs d'hulres situés

sa pauvreté le força d'entrer dans un hôpital pour s'y faire traiter avec modeste traitement. Les médecins dissertaient en sa présence et, voulant tenter sur lui une expérience dont le succès était douteux, ils dirent, en se servant de la croyance qu'ils croyaient intelligible pour Muret: « *Faciemus experimentum in anima vili*. Faisons une expérience sur cette âme vile. » Muret, se tournant vers ses assistants, leur dit avec indignation: « *Appellat vitem animam pro mortuis est Christus!* Tu appelles vile une âme pour laquelle est mort Jésus-Christ ! » Je dois à M. Turgot, ce digne ministre, la suppression de toutes les gabelles et de tous les commis qui désolaient mon petit pays, moitié français, moitié suisse. J'en souhaite autant aux citoyens de France et de Pontoise, mais ils sont trop près du centre. On a commencé par notre chétive frontière pour faire un essai *in anima vili*, mais l'expérience est belle. »

VOLTAIRE.

INANIMÉ, ÉE adj. (i-na-ni-mé — du préf. in, et de animus). Qui n'a pas d'âme, qui n'est pas animé. *Un corps inanimé. Tout est harmonie, jusque dans les débris des âmes inanimées.* (E. de Saint-F.) *L'âme semble se réjouir, jusqu'à les choses inanimées qui ont partagé ses destins.* (Chateaub.)

— Par anal. Privé d'animation, de feu, de vivacité: *Des regards inanimés. Des gestes inanimés.*

INANIMISME. Nom. Médaille inanimée, Médaille ou médaille qui est sans âme, c'est-à-dire qui n'a point de légende. On dit aussi ANAGRAMME et MÈDE.

INANISATION. f. (i-na-ni-sa-ti-on — du préf. in, inanis). Méf. Passage graduel à l'état d'inanition: *L'inanisation d'un enfant par le rapide que l'activité des fonctions digestives est plus grande.* Beaucoup de médecins disent INANITATION, ce qui est un barbarisme.

INANITÉ. s. f. (i-na-ni-té — lat. inanis, de inani, vide). Vanité, inutilité, vide. L'INANITÉ des choses de ce monde. *Lorsque les vaines idées politiques sont tellement épuisées que les uns n'ont pu l'emporter sur les autres, elles trahissent et consistent ainsi leur faiblesse et leur INANITÉ réciproques.* (E. de Gir.)

— Chronol. Temps d'inanité, (Temps qui s'est écoulé, suivant l'histoire sainte, avant la loi de Moïse.

INANITION. s. f. (i-na-ni-ti-on — lat. inani-tio, de inani, vide). Affaiblissement considérable des forces du corps, résultant d'une privation complète ou partielle de nourritures. *Tomber d'INANITION. Mourir d'INANITION. Les chiens nourris de gelée meurent d'INANITION dans l'espace d'un mois.* (L. Cruveilhier.)

— Encycl. Tous les animaux peuvent supporter l' inanition complète, mais pendant un certain temps remarquable selon les espèces et les individus. Ainsi, les animaux à sang froid, les reptiles par exemple, peuvent passer un assez long espace de temps sans nourriture, et les mammifères, les mammifères, à moins qu'ils ne soient plongés dans le sommeil hibernai, ne tardent pas à succomber. L'homme ne peut guère passer plus de huit jours sans nourriture, il meurt généralement au bout d'une semaine. Cependant on a vu des individus vivre jusqu'à vingt jours. Les enfants périssent plus promptement que les adultes. La cause en est dans la production d'acide carbonique, qui est relativement plus considérable chez les premiers que chez les seconds. La mort arrive plus lentement lorsque le sujet continue à boire de l'eau. Ce liquide alimente les différentes voies d'excrétion, et le sang, n'étant pas dépourvu de sa partie aqueuse aussi rapidement que dans l'abstinence complète, est moins épais, moins visqueux, et n'entraîne pas aussi vite les phénomènes de la circulation capillaire.

L' inanition se traduit, chez l'homme, par divers troubles du système nerveux, tels que hallucinations, insomnie, délire alicieux, parfois jusqu'à la fureur et suivi d'abattement et de stupeur. D'après certaines expériences, les animaux succombent à l' inanition lorsqu'ils ont perdu les quatre dixièmes de leur poids. Cette règle générale présente cependant des exceptions pour les individus qui sont plus de la moitié de leur poids avant de mourir. Chez eux, le tissu adipeux fournit les matériaux de combustion et les aliments font défaut. Les jeunes animaux succombent généralement au bout d'une semaine. Cependant on a vu des individus vivre jusqu'à vingt jours. Les enfants périssent plus promptement que les adultes. La cause en est dans la production d'acide carbonique, qui est relativement plus considérable chez les premiers que chez les seconds. La mort arrive plus lentement lorsque le sujet continue à boire de l'eau. Ce liquide alimente les différentes voies d'excrétion, et le sang, n'étant pas dépourvu de sa partie aqueuse aussi rapidement que dans l'abstinence complète, est moins épais, moins visqueux, et n'entraîne pas aussi vite les phénomènes de la circulation capillaire.

L' inanition se traduit, chez l'homme, par divers troubles du système nerveux, tels que hallucinations, insomnie, délire alicieux, parfois jusqu'à la fureur et suivi d'abattement et de stupeur. D'après certaines expériences, les animaux succombent à l' inanition lorsqu'ils ont perdu les quatre dixièmes de leur poids. Cette règle générale présente cependant des exceptions pour les individus qui sont plus de la moitié de leur poids avant de mourir. Chez eux, le tissu adipeux fournit les matériaux de combustion et les aliments font défaut. Les jeunes animaux succombent généralement au bout d'une semaine. Cependant on a vu des individus vivre jusqu'à vingt jours. Les enfants périssent plus promptement que les adultes. La cause en est dans la production d'acide carbonique, qui est relativement plus considérable chez les premiers que chez les seconds. La mort arrive plus lentement lorsque le sujet continue à boire de l'eau. Ce liquide alimente les différentes voies d'excrétion, et le sang, n'étant pas dépourvu de sa partie aqueuse aussi rapidement que dans l'abstinence complète, est moins épais, moins visqueux, et n'entraîne pas aussi vite les phénomènes de la circulation capillaire.

INANIMÉ, ÉE adj. (i-na-ni-mé — du préf. in, et de animus). Qui n'a pas d'âme, qui n'est pas animé. *Un corps inanimé. Tout est harmonie, jusque dans les débris des âmes inanimées.* (E. de Saint-F.) *L'âme semble se réjouir, jusqu'à les choses inanimées qui ont partagé ses destins.* (Chateaub.)

— Par anal. Privé d'animation, de feu, de vivacité: *Des regards inanimés. Des gestes inanimés.*

INANIMISME. Nom. Médaille inanimée, Médaille ou médaille qui est sans âme, c'est-à-dire qui n'a point de légende. On dit aussi ANAGRAMME et MÈDE.

INANISATION. f. (i-na-ni-sa-ti-on — du préf. in, inanis). Méf. Passage graduel à l'état d'inanition: *L'inanisation d'un enfant par le rapide que l'activité des fonctions digestives est plus grande.* Beaucoup de médecins disent INANITATION, ce qui est un barbarisme.

INANITÉ. s. f. (i-na-ni-té — lat. inanis, de inani, vide). Vanité, inutilité, vide. L'INANITÉ des choses de ce monde. *Lorsque les vaines idées politiques sont tellement épuisées que les uns n'ont pu l'emporter sur les autres, elles trahissent et consistent ainsi leur faiblesse et leur INANITÉ réciproques.* (E. de Gir.)

— Chronol. Temps d'inanité, (Temps qui s'est écoulé, suivant l'histoire sainte, avant la loi de Moïse.

INANITION. s. f. (i-na-ni-ti-on — lat. inani-tio, de inani, vide). Affaiblissement considérable des forces du corps, résultant d'une privation complète ou partielle de nourritures. *Tomber d'INANITION. Mourir d'INANITION. Les chiens nourris de gelée meurent d'INANITION dans l'espace d'un mois.* (L. Cruveilhier.)

— Encycl. Tous les animaux peuvent supporter l' inanition complète, mais pendant un certain temps remarquable selon les espèces et les individus. Ainsi, les animaux à sang froid, les reptiles par exemple, peuvent passer un assez long espace de temps sans nourriture, et les mammifères, les mammifères, à moins qu'ils ne soient plongés dans le sommeil hibernai, ne tardent pas à succomber. L'homme ne peut guère passer plus de huit jours sans nourriture, il meurt généralement au bout d'une semaine. Cependant on a vu des individus vivre jusqu'à vingt jours. Les enfants périssent plus promptement que les adultes. La cause en est dans la production d'acide carbonique, qui est relativement plus considérable chez les premiers que chez les seconds. La mort arrive plus lentement lorsque le sujet continue à boire de l'eau. Ce liquide alimente les différentes voies d'excrétion, et le sang, n'étant pas dépourvu de sa partie aqueuse aussi rapidement que dans l'abstinence complète, est moins épais, moins visqueux, et n'entraîne pas aussi vite les phénomènes de la circulation capillaire.

L'animal succombe après avoir perdu quatorze ou seize degrés de sa température normale. Le tube digestif subit des modifications importantes. Ainsi, l'estomac se contracte, se resserre et se réduit quelquefois à un léger roncement de l'estomac. Celui-ci diminue également de calibre; de sorte que, s'il arrive des aliments un peu abondants après un certain temps d' inanition, les voies digestives ne peuvent pas les supporter, et ils sont rejetés par des vomissements. Struve fait observer que, chez les malades soumis à l'abstinence, les produits morbides disparaissent les premiers; les bords calleux des vieux ulcères s'affaissent; les éruptions pâles, les ulcères se dessèchent. L'abstinence est donc un moyen thérapeutique; mais il faut en user avec beaucoup de précaution, l' inanition étant elle-même une maladie rapidement mortelle. Aussi croyons-nous que bien des médecins se montrent trop peu réservés sur l'emploi de la diète absolue.

La thérapeutique ne doit pas intervenir dans le traitement de l' inanition. Ce qu'il faut, ce sont des aliments donnés à propos et en quantité convenable. Les aliments liquides et semisolides sont plus facilement acceptés et ne répèrent pas assez promptement les pertes de l'économie. L'alimentation insuffisante produit, mais plus lentement, les mêmes effets que l' inanition. Il en est de même de l'usage exclusif des aliments trop peu riches en principes azotés, bien que ces aliments soient pris abondamment.

INANTHÈRE, ÉE adj. (i-na-n-tè-re — du préf. in, et de anthrôp). Bot. Qui n'a pas d'anthères: *Fleur INANTHÈRE. Étamine INANTHÈRE.* On dit aussi INANTHÉRIÈRE.

INAPAISÉ, ÉE adj. (i-na-pé-zé — du préf. in, et de apaisé). Qui n'a pas été ou qui n'est pas apaisé: *Un malade INAPAISÉ.*

INAPÉRÇU, UE adj. (i-na-pér-su — du préf. in, et de aperçu). Qui n'est point aperçu, qui n'a été perçue: *Un point INAPÉRÇU dans le ciel. Une erreur INAPÉRÇUE.*

INAPÉTENCE. s. f. (i-na-pé-tan-sé — du préf. in, et de lat. appetere, désirer). Méd. Défaut d'appétit: *Toute fièvre est généralement accompagnée d'INAPÉTENCE.*

— Par anal. Affaiblissement de la sensibilité qui détruit le désir: *Labou conduit directement à l'INAPÉTENCE.*

INAPPLICABLE adj. (i-na-pli-ka-blé — du préf. in, et de applicable). Qui ne peut recevoir d'application: *Théorie INAPPLICABLE. Loi INAPPLICABLE.*

INAPPLICABLE adj. (i-na-pli-ka-blé — du préf. in, et de applicable). Qui ne peut recevoir d'application: *Théorie INAPPLICABLE. Loi INAPPLICABLE.*

INAPPLICABLE adj. (i-na-pli-ka-blé — du préf. in, et de applicable). Qui ne peut recevoir d'application: *Théorie INAPPLICABLE. Loi INAPPLICABLE.*

INAPPLIQUÉ, ÉE adj. (i-na-pli-ké — du préf. in, et de appliqué). Qui n'a point appliqué, dont on n'a pas fait l'application: *Un système INAPPLIQUÉ.*

INAPPRÉCIABLE adj. (i-na-pré-si-a-blé — du préf. in, et de apprécier). Qui n'a point apprécié, déterminé, estimé, juger: *Des quantités INAPPRÉCIABLES. Une différence INAPPRÉCIABLE. La naissance de l'islamisme est, sous ce rapport, un fait unique et véritablement INAPPRÉCIABLE.* (Renan.) Qui est d'un prix au-dessus de l'estime que on en peut faire: *Les chemins de fer rendent des services INAPPRÉCIABLES. La publicité seule est une garantie INAPPRÉCIABLE contre les excès prolongés de l'oppression.*

INAPPRÉHENSIBLE adj. (i-na-pré-hen-si-blé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'a point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INAPPRÉHÉ, ÉE adj. (i-na-pré-hé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'est point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INAPPRÉHENSIBLE adj. (i-na-pré-hen-si-blé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'a point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INAPPRÉHENSIBLE adj. (i-na-pré-hen-si-blé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'a point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INAPPRÉHENSIBLE adj. (i-na-pré-hen-si-blé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'a point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INAPPRÉHENSIBLE adj. (i-na-pré-hen-si-blé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'a point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INAPPRÉHENSIBLE adj. (i-na-pré-hen-si-blé — du préf. in, et de appréhender). Qui n'a point appréhendé: *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue INAPPRÉHENSIBLE.* (Trév.)

INASSORTI, ÉE adj. (i-na-sor-ti — du préf. in, et de assorti). Qui n'a pas été assorti: *Une démarche INASSORTIE. Un livre INASSORTI.*

INASSOUVI, ÉE adj. (i-na-sou-vi — du préf. in, et de assouvi). Qui n'est point assouvi: *Faune INASSOUVIE. Vengeance INASSOUVIE.*

INASSURÉ, ÉE adj. (i-na-su-ré — du préf. in, et de assuré). Qui n'est pas assuré, qui est incertain: *Un succès INASSURÉ.*

INATTAQUABLE adj. (i-na-ta-ka-blé — du préf. in, et de attaquer). Qui n'a point été attaqué avec quelque succès: *Forteresse INATTAQUABLE. Position INATTAQUABLE. Un officier s'écroula de sauter pas attaque un certain point INATTAQUABLE.* (L'abbé de Mably.)

INATTAQUÉ, ÉE adj. (i-na-ta-qué — du préf. in, et de attaquer). Qui n'est point ou n'a point été attaqué: *Une forteresse INATTAQUÉE.*

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. in, et de attendre). Qui n'a point été attendu: *La mort a été coupé d'autorité bien INATTENDUE et des secrets que personne ne pènerait INATTENDU.* (Guzoz.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INAVOUE, ÉE adj. (i-na-vo-ue — du préf. in, et de avouer). Qui n'a point avoué: *Un crime INAVOUE. Les prostitutions INAVOUES ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INCAUCALABLE adj. (i-na-ka-ka-blé — du préf. in, et de calculer). Qui n'a point été calculé: *Le nombre des étoiles est INCAUCALABLE.* (Acad.)

INCAUCALABLE adj. (i-na-ka-ka-blé — du préf. in, et de calculer). Qui n'a point été calculé: *Le nombre des étoiles est INCAUCALABLE.* (Acad.)

INCAUCALABLE adj. (i-na-ka-ka-blé — du préf. in, et de calculer). Qui n'a point été calculé: *Le nombre des étoiles est INCAUCALABLE.* (Acad.)

INCAUCALABLE adj. (i-na-ka-ka-blé — du préf. in, et de calculer). Qui n'a point été calculé: *Le nombre des étoiles est INCAUCALABLE.*